



Vente d une maison avec terrain

Par **fanfan7012**, le **19/10/2013 à 10:43**

[fluo]bonjour[/fluo]

peut on changer de notaire apres avoir signé un compromis de vente;merci cdt

Par **trichat**, le **19/10/2013 à 12:39**

Bonjour,

Le compromis a-t-il été signé dans l'étude du notaire?

Oui, vous pouvez changer de notaire, mais il percevra des émoluments pour ce qu'il a fait. En sans paiement, il ne transmettra pas votre dossier à son confrère. Cequi peut bloquer l'opération.

Cdt